

Compte rendu de la séance du 16 mai 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Mathieu MAGNESSE

Ordre du jour:

- 1) Validation des plus values et moins values pour les travaux de réhabilitation de la halle - point sur les travaux
- 2) A la demande de la Région établir une liste des investissements pour la période 2022-2028
- 3) Sécurisation du chemin du Moulin et les Arrious - achat parcelles pour création plateforme.
- 4) Estive Cagire 2022 berger- remplaçant berger
- 5) Questions diverses

Délibérations du conseil:

Travaux réhabilitation halle -Plus values et moins values (DE 2022 020)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la mise à jour financière des travaux de réhabilitation de la halle avec les plus-values et moins-values par lot à savoir :

Travaux marché	Montant HT	Montant TTC
Lot 2 Campet	-13808.25 €	-16569.90€
Lot 2 Campet	+3706.58 €	+4447.90 €
Lot 2 Campet	-2000.61 €	+2400.73 €
Lot 5 Oliveira Rogel	+948.27 €	+1137.92 €
Lot MBS Services	+11972.19 €	+14366.63 €
Lot 6 Cassagne	-6308.92 €	-7570.70 €
Lot 8 Gomez et fils	+822.25 €	+986.70 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau de ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Achat parcelle A 725 (DE 2022 021)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un problème de circulation sur la voie communale les Arrious qui dessert le quartier du Pont.

En effet quand un véhicule quittant la route départementale pour circuler sur la voie communale les Arrious peut croiser un véhicule faisant le trajet inverse et ce dernier doit obligatoirement effectuer une marche arrière sur une certaine distance. Afin de sécuriser le lieu et pour éviter ces manœuvres Monsieur le Maire propose de réaliser une plateforme pour un parking temporaire sur la parcelle A 725.

Madame SENGES Carmen propriétaire de cette parcelle est vendeuse au prix de 500 € (cinq cents euros)

Monsieur le Maire précise qu'il vaut mieux que la commune achète cette parcelle en intégralité, plutôt qu'une partie car les frais de géomètre pour la division parcellaire seraient plus importants. Il précise également que les travaux de la plateforme pourront s'effectuer en interne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

1. Approuve l'achat de la parcelle A 725 moyennant le prix global de 500 € (cinq cent euros) à Madame SENGES Carmen
2. Précise qu'un acte administratif sera rédigé pour entériner la dite vente
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Estive cagire- Berger (DE 2022 022)

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3/2

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le gardiennage des animaux sur l'estive de Cagire

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 01 juin 2022 au 31 octobre 2022 inclus. Cet agent assurera les fonctions de berger à temps complet.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 419 majoré 372, 10 ème échelon.

Pour sujétions particulières la somme de 793.82 € mensuel lui sera attribuée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Estive Cagire- Berger remplaçant (DE 2022 023)

Vu la nécessité de remplacer le berger titulaire durant l'estive de Cagire qui se déroule du 01/06/2022 au 31/10/2022

Vu qu'un éleveur membre de l'estive de Cagire peut effectuer le remplacement du berger,

Monsieur le Maire propose :

- que le berger remplaçant perçoive une indemnité de 55 € par jour remplacé, sur une durée maximum de 20 jours sur la période du 01/06/2022 au 31/10/2022

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces propositions